



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Afghanistan

Question écrite n° 99091

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le sort de journalistes français otages en Afghanistan depuis le 30 décembre 2010. Cela fait en effet plus d'un an que ces deux journalistes ont été capturés alors qu'ils faisaient leur métier et effectuaient une couverture du conflit afghan. Il lui demande de bien vouloir faire un point sur la situation des deux otages et sur l'avancée des négociations. Il lui demande également de bien vouloir exposer la stratégie future de la France dans la gestion de cette crise.

### Texte de la réponse

La libération d'Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, retenus en otage en Afghanistan, est intervenue le mercredi 29 juin après 547 jours de détention. Durant toute cette période, à Paris, les services compétents du ministère des affaires étrangères et européennes et du ministère de la défense ont suivi étroitement la situation de ces deux ressortissants français, de leurs accompagnateurs, et de leurs familles en France. Sur place et depuis le premier jour de l'enlèvement, l'ambassade de France à Kaboul, en étroite liaison avec les forces françaises, a coordonné les actions à même de conduire à la libération de nos compatriotes. L'ensemble des moyens disponibles ont ainsi été mobilisés en coordination avec les autorités afghanes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour parvenir à la libération, sains et saufs et en bonne santé, de nos compatriotes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99091

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 803

**Réponse publiée le :** 2 août 2011, page 8359